



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017 -

### DÉCISION N° 17 - 11 - 066

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 juin 2017 s'est réuni le 19 septembre 2017 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

#### **Décision 4 : L'avenant au marché de travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Saint-Symphorien-de-Lay.**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux modificatifs non prévus initialement en plus-value dans le cadre du marché relatif aux travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Saint-Symphorien-de-Lay. Ces modifications représentent une plus-value globale de 7 156, 80 € TTC, soit 3,03 % du montant global du marché initial.

📁 Avenant n°1 au lot 11 : «*Blindage provisoire* » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Prolongation du blindage provisoire (sur 3ml) suite au démarrage des travaux afin de garantir la sécurité des travailleurs et la stabilité de la plate-forme haute existante (parvis du CIS). En effet, les études préalables prévoyaient un blindage contre le bâtiment existant mais lors des travaux de terrassements, un complément s'est révélé nécessaire dans le prolongement pour retenir les terres instables.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 7 156, 80 € TTC, soit une augmentation de 29,82 % du montant initial du marché qui passe de 24 000 € TTC à 31 156,80 € TTC.

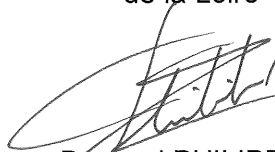
**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le Bureau approuve l'avenant numéro 1 relatif au lot 11 « blindage provisoire » du marché de travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Saint-Symphorien-de-Lay et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170919-17-11-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017

